

## Enseignement natation enfants

Pour les enfants nés avant le 1<sup>er</sup> octobre 2014.  
Sur présentation d'un justificatif le jour du test.

**Le créneau est attribué en fonction du niveau de l'enfant,  
suite à un test d'évaluation.**

Inscrivez votre enfant pour le test qui aura lieu le **samedi 5 octobre**,  
en téléphonant au 05 63 62 54 00, le mardi 24 et le mercredi 25 septembre,  
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (attention places limitées).

Suite au test, les maîtres-nageurs vous indiqueront le jour et l'heure de l'activité  
de votre enfant.

Les cours débuteront à partir du lundi 7 octobre.

Votre enfant a la possibilité de faire une séance d'essai du lundi 7 octobre  
au vendredi 11 octobre (sur le créneau attribué).

Le dossier d'inscription : fiche renseignée, paiement (voir au dos) est à rendre à  
l'accueil de L'Archipel au plus tard le vendredi 18 octobre.

**Au-delà de cette date si le dossier complet n'est pas enregistré, nous  
considérerons que vous ne validez pas l'inscription à l'activité.**

# FICHE D'INSCRIPTION ACTIVITÉS 2019/2020

## ENSEIGNEMENT NATATION ENFANTS

(pour les enfants nés avant le 1<sup>er</sup> octobre 2014)

DATE DE NAISSANCE DE L'ENFANT // .....

NOM // ..... PRÉNOM // .....

ADRESSE // .....

CODE POSTAL // ..... VILLE // .....

TÉLÉPHONE // ..... MAIL // .....

Créneau (déterminé par l'Archipel, après le test du samedi 5 octobre)

JOUR // .....

HEURE // .....

### TARIFS

Normal : 178,80 € +  1 € d'achat de la carte.

Résident sur présentation d'un justificatif de domicile\* : 143 € +  1 € d'achat de la carte.

Je paie comptant : espèces, chèque bancaire (non rempli), carte bancaire, chèques vacances.

Je paie par prélèvement automatique tarif normal : 1<sup>er</sup> paiement comptant de 58,80 € le jour de l'inscription puis prélèvement en novembre (60 €) et décembre (60 €) (pour toute inscription avant le 18 octobre)

Je joins un RIB, compte au nom de .....

Je paie par prélèvement automatique tarif résident : 1<sup>er</sup> paiement comptant de 43 € le jour de l'inscription puis prélèvement en novembre (50 €) et décembre (50 €) (pour toute inscription avant le 18 octobre)

Je joins un RIB, compte au nom de .....

Chaque séance dure 45 minutes et est encadrée par un maître-nageur sauveteur.

**Les activités se déroulent du lundi 7 octobre 2019 au samedi 20 juin 2020, hors vacances scolaires (zone C), jours fériés, fermeture pour vidange réglementaire, incident technique ou compétition.**

### CONDITIONS D'INSCRIPTION :

(\*) Ce tarif s'applique aux usagers domiciliés dans **les communes de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet** (liste ci-dessous), sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins d'un an, au nom du responsable légal de l'enfant pratiquant l'activité (facture EDF, eau, téléphone, taxe d'habitation, quittance de loyer...).

Aigüefonde, Aussillon, Boissezon, Castres, Caucalières, Labruguière, Lagarrigue, Mazamet, Navès, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de Larn, Saint-Amans-Soult et Valdurenque.

Il est rappelé aux pratiquants la nécessité de s'assurer que leur état de santé est compatible avec l'activité pratiquée : une visite périodique auprès d'un médecin est la meilleure garantie.

La Communauté d'agglomération décline toute responsabilité en cas d'incompatibilité médicale avec les activités physiques proposées par l'établissement, qu'elles soient encadrées ou libres.

Les créneaux horaires choisis sont fixes et non modifiables. En cas d'absence, aucune possibilité de récupération et de remboursement possible. Chaque personne ne peut procéder qu'à une seule inscription et doit disposer d'un dossier complet.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription.

Signature